Association
Unis dans la Diversité Linguistique
Unanet e Liesseurtet ar Yezhoù

HDIM.NGO/0252/18/FR
14 September 2018

OSCE
Human Dimension Implementation Meeting
10 to 21 September 2018
Warsaw - Poland

Working Session 8: Tolerance and non-dicrimination I, including:
Rights of persons belonging to national minorities
Contact Person: Emmanuel Le Merlus, e-mail: udl.uly@laposte.net

Recommendations to France on the situation of Bretons

Recommandations à la France concernant la situation des Bretons

Chers représentants,

je m'appelle Emmanuel Le Merlus, et je représente l'ONG « Unis dans la Diversité Linguistique / Unanet e Liesseurted ar Yezhoù » qui a pour but de promouvoir la langue bretonne et le respect de la diversité linguistique.

Elle est la dernière langue celtique parlée sur le continent européen.

Au début du 20ème siècle, plus d'un million de personnes parlaient cette langue. Aujourd'hui la majorité d'entre elles sont septuagénaires.

Si l'attitude de la France ne change pas vis à vis des Bretons, il ne restera plus que quelques dizaines de milliers de locuteurs.

L'UNESCO a classé la langue bretonne parmi les langues sérieusement menacées.

En 2017, la justice française avait refusé qu'un couple breton prénomme leur fils « Fañch » sous prétexte que ce prénom breton comporte un « ñ » tildé qui n'appartient pas à la langue française.
Le 03 juillet 2018, la ministre de la justice a confirmé ce refus en s'opposant à la modification de la circulaire régissant l'utilisation des signes diacritiques des prénoms déclarés à l'état civil.

Le 29 mars dernier, l'Assemblée Nationale a voté une proposition de loi visant à encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des écoles privées hors contrat. Cette loi rendra plus difficile les conditions d'ouverture de nouvelles écoles en langue bretonne du réseau Diwan.

En juin dernier, le rectorat de l'académie de Rennes a donné des instructions pour que les copies de l'épreuve de mathématiques du baccalauréat rédigée en breton ne soit pas corrigées. Seule l'épreuve d'histoire-géographie rédigée en breton est permise, alors que les lycéens basques bénéficient d'un droit plus étendu. Leurs épreuves d'histoire-géographie et de mathématiques sont permises en langue régionale.

Toujours en juin dernier, l'inspection académique de Loire-Atlantique a refusé l'ouverture d'une classe bilingue français-breton dans la ville de Châteaubriant alors que toutes les conditions étaient réunies pour son ouverture. Ce refus est contraire aux dispositions avancées par la Loi de refondation de l'école et la circulaire du 12 avril 2017 sur l'enseignement en langues régionales.

Par ailleurs, la Bretagne est amputée d'un cinquième de son territoire et de plus d'un quart de sa population suite à un découpage régional arbitraire datant de 1941 sous le régime collaborationniste du Maréchal Pétain.

Enfin, la France n'a pas signé la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Merci pour votre écoute.

e-mail: udl.uly@laposte.net